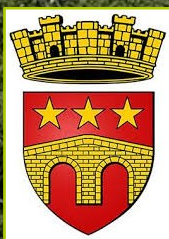


Réunion publique du jeudi 22 août 2019

Objet : Antenne Free Mobile et troubles excessifs de voisinage



BIENVENUE

A l'initiative des cosignataires Sillanais ayant alerté l'équipe municipale

Présentation du contexte

- Le projet d'antenne actuel
- La découverte par les habitants du quartier
- La mobilisation
- La rencontre avec l'équipe municipale
- La réflexion enclenchée autour de pistes alternatives à proposer à l'opérateur
- Brefs retours en arrière sur les précédents projets

Courrier du maire

Département du Var

MAIRIE
de
SILLANS LA CASCADE



Tel : 04 94 04 63 04 - Fax : 04 98 05 03 19
E. mail : mairie.sillans-la-cascade@wanadoo.fr

N° 2019-418/CC/VT/VT

Service Population

Affaire suivie par Véronique JARDET

Poste :

V/Réf. :

Objet : Antenne Free

Sillans la Cascade, le mardi 13 août 2019

Monsieur le Maire

à

LES COSIGNATAIRES SILLANNAIS

83690 SILLANS LA CASCADE

Madame, Monsieur,

Vous m'avez adressé un courrier en date du 11 Aout 2019 concernant l'installation d'une antenne relais téléphonique sur la parcelle de Monsieur Martin situé « Chemin des grives ».

Le conseil municipal et moi-même avons pris en compte votre demande et soutenons votre opposition à cette installation dans un périmètre résidentiel urbanisé et en développement.

Dés à présent, je vais informer le propriétaire du terrain où serait installé cette antenne pour l'informer de l'opposition des riverains ainsi que du conseil municipal.

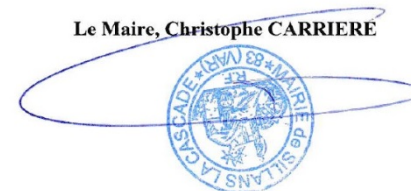
Le conseil municipal pour sa part va prendre contact avec la Société Free pour lui proposer des solutions alternatives à ce projet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'avancement des décisions qui seront prises.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire, Christophe CARRIERE



De quoi va t-on parler ?

- SITUATION DU PYLÔNE
- SANTE
- ENVIRONNEMENT
- IMMOBILIER
- PROCEDURE ADMINISTRATIVE



Toutes vos questions seront les bienvenues après l'exposé

Implantation du :
Pylône

IMPLANTATION : description

- De l'affichage sur site et en mairie
- De l'installation technique
- De l'aspect dans le paysage
- De la situation dans le quartier



free DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE
DOSSIER D'INFORMATION MAIRIE
FREE MOBILE



Références et descriptif du projet :

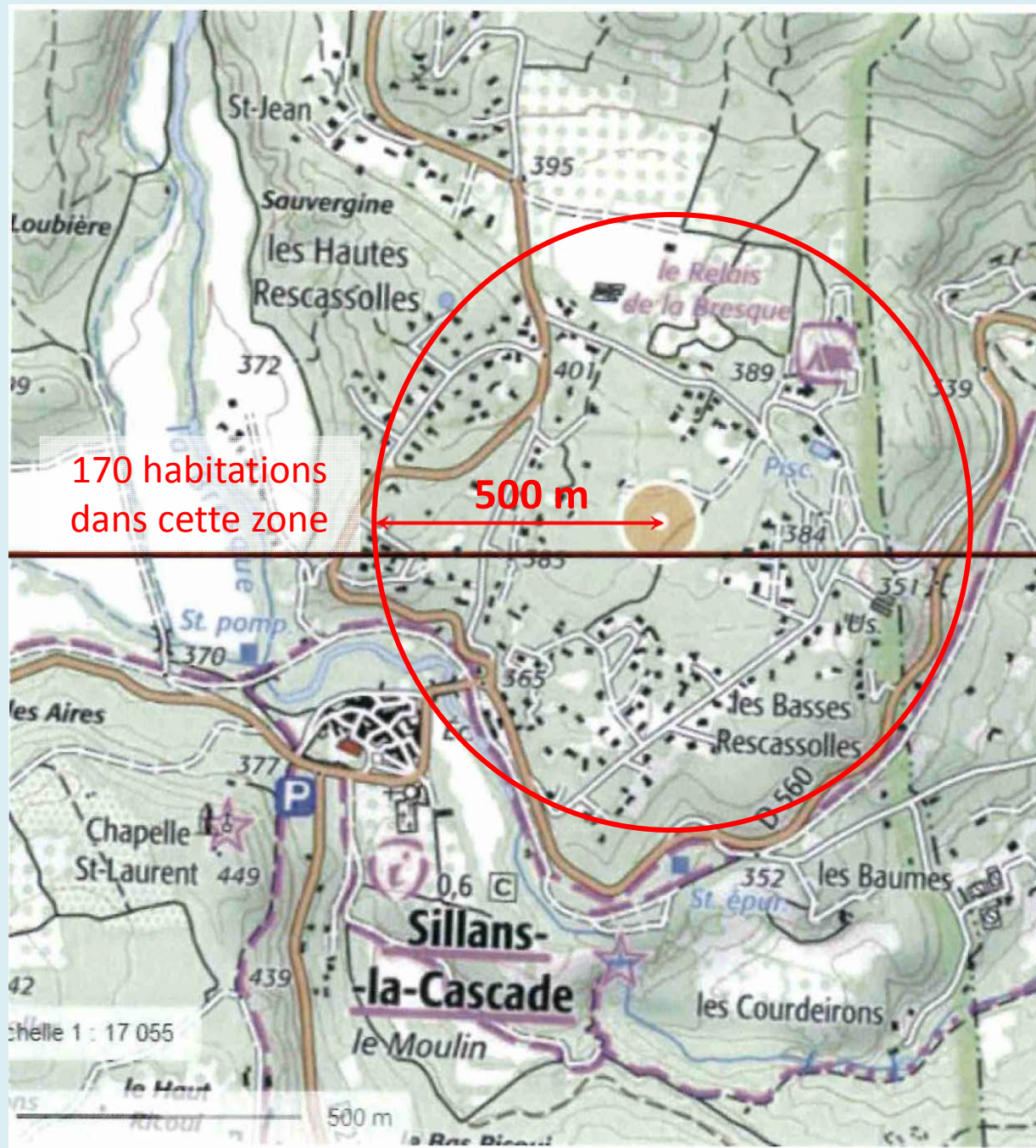
Opérateur	free mobile		
Commune	SILLANS LA CASCADE		
Nom du site	RESCASSOLES		
Code site	83128_001_04		
Adresse	Chemin des Grives 83690 SILLANS LA CASCADE		
Type de support	Pylône		
Projet de	Nouvelle antenne relais ☒	Modification substantielle d'une antenne-relais existante ☐	
Coordonnées géographiques	Lambert 2 étendu X : 0911258 LATITUDE 43.570973	Y = 1848621 LONGITUDE 6.185636	Z = 393m ALTITUDE 393m

Contact Free Mobile :

Nom	Carolina OBERTI
Coordonnées	mail : coberti@free-mobile.fr
Adresse postale	Free Mobile c/o Certeil 40 Avenue Jules Cantini 13006 Marseille
Nom	Stéphane BARRY, Chargé de Relations Collectivités Territoriales
Coordonnées	mail : sbarry@free-mobile.fr
Adresse postale	Free Mobile - 16, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Site n° 83128_001_04 12 Avril 2019 Page 1 sur 40





Impact sur :
Santé

SANTE

- Implantation au milieu de **170 maisons** (zone de 500m)
- Les ondes **émises** sont les **plus fortes entre 200 et 500m**, le nb d'antennes ira croissant, la **puissance des émetteurs** est à la **discrétion des opérateurs** (QUID en cas d'hyper-fréquentation estivale?)
- Le **discours officiel** est: **AUCUN DANGER** mais bizarrement il y a des VALEURS LIMITES à ne pas dépasser. Il faut SURVEILLER et MESURER LES ONDES !!! Ces valeurs limites diffèrent suivant les pays et bizarrement nous sommes les plus permissifs (cf: dossier amiante, glyphosate, nuage radioactif...)
- Les **hyper-sensibles aux ondes** existent en France. Il y en a peut-être à Sillans (FREE leur propose d'aller à l'hôpital COCHIN)
- **Solution** ⇒ **éloigner les antennes relais à 500m** des habitations (préconisation du CRIIREM)



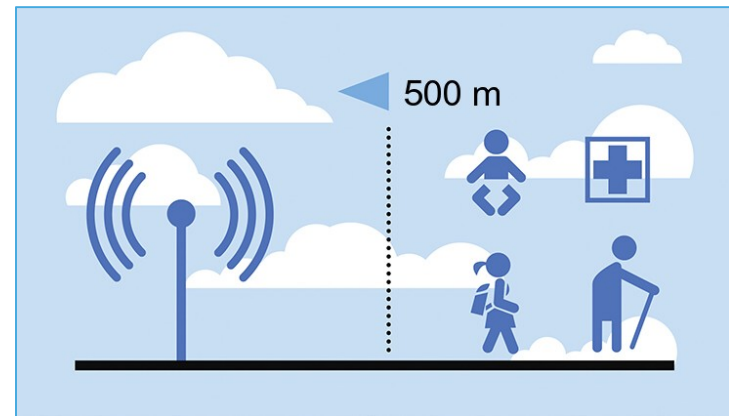
L'OMS CONFIRME :
GSM = DANGER POUR LE CERVEAU



Risques potentiels des ondes électromagnétiques ?

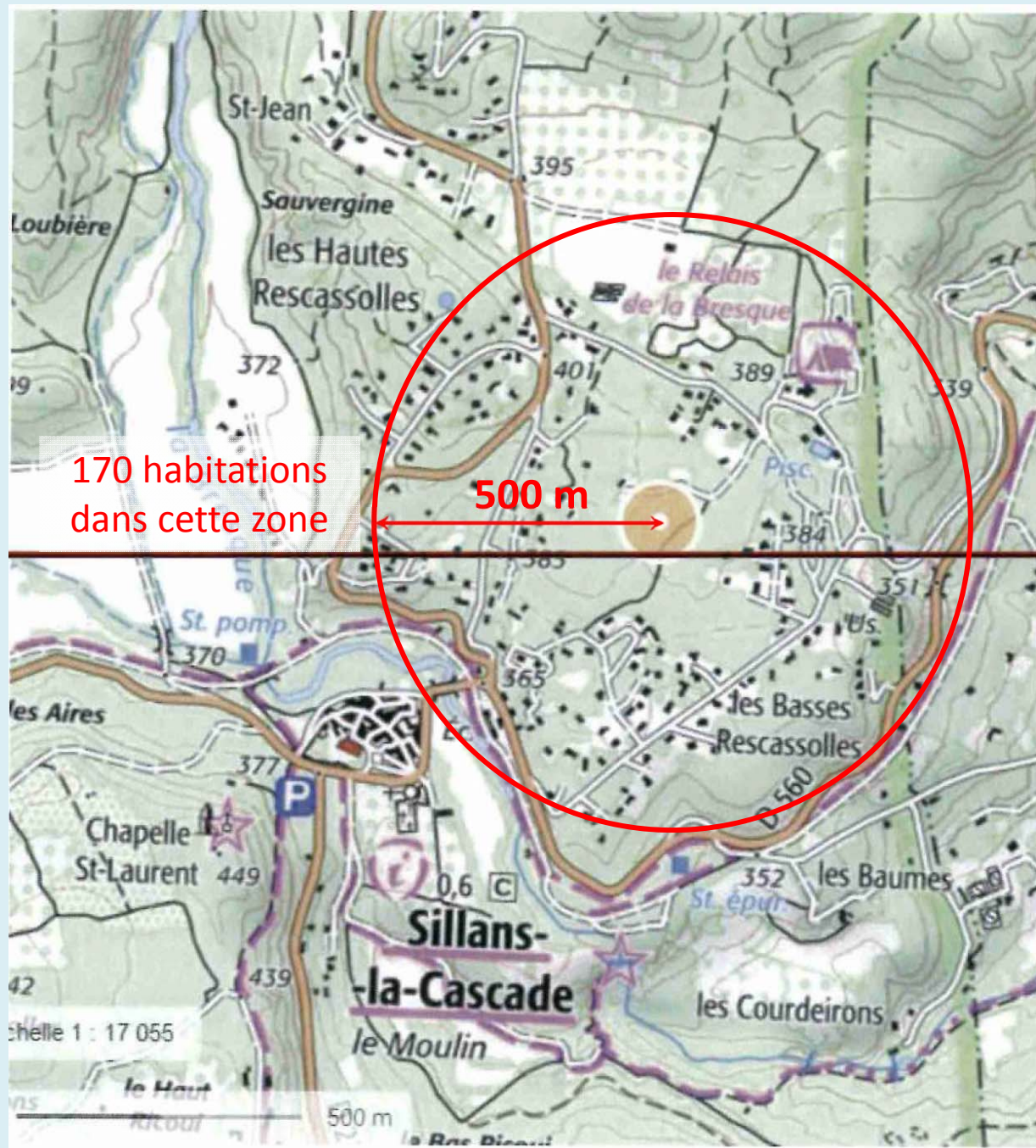
Risques plus élevés pour les personnes fragiles ?

- Femmes enceintes,
- Enfants < 12 ans,
- Personnes âgées,
- Personnes électro sensibles,
- Personnes à faible mobilité et/ou malades
qui sortent peu d'un lieu proche des antennes...



Dans ces cas, la réponse scientifique n'offre pas de certitudes...

Ne devrait-on pas appliquer le principe de précaution ?



Impact sur :
Environnement

Sillans la Cascade : quel environnement demain ?



Un nouveau projet FREE qui **ne prend pas en compte les propositions de sites précédentes**

Une **qualité de vie gravement impactée** pour tous les Sillanais

Un **environnement dégradé**

Des **solutions possibles** pour limiter ces impacts



Recommandations faites à la commune par le CRIIREM

Courrier reçu du Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements Électro Magnétiques non ionisants par rapport au projet précédent.

Préconisations :

1. Cependant il est à noter que la hauteur faible des installations concourt à augmenter le risque sanitaire encouru dans les habitations les plus proches. Augmenter la hauteur des antennes relais permettrait de limiter l'exposition des populations les plus proches.
2. Le tilt de 6° dirige les émissions vers le sol rapidement alors qu'elles exposent encore fortement, le diminuer permettrait d'exposer les habitations environnantes à un niveau de champ moins élevé.
3. Eloigner le pylône à 500 mètres de toute habitation pour écarter tout risque sanitaire potentiel.



Monsieur Alexandre CARRIÈRE
Secrétaire Général
Mairie
Rue du Château
83690 Sillans La Cascade

Le Mans, 22 janvier 2018

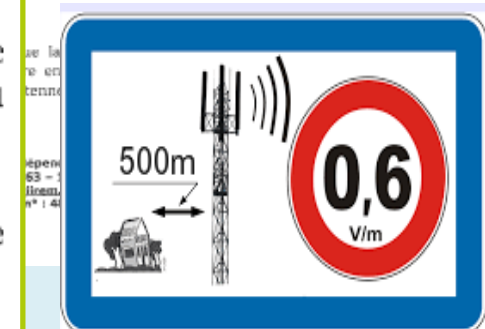
Monsieur,

L'étude du dossier DIM déposé par l'opérateur FREE avant implantation d'antennes - relais sur votre commune nous amène les remarques suivantes, après calcul et d'après les données de la DIM

- Les seuils réglementaires définis par Le Décret n°2002-775 du 3 mai 2002 qui impose de rechercher l'exposition maximale du public, fixés à 39 V/m, 41 V/m, 58 V/m et 61V/m dans ces bandes de fréquences, seront respectés.

radioélectrique de 1V/m, qui garantit l'innocuité à long terme (syndrome des micro-ondes, pathologies chroniques) et pour les effets promoteurs ou co-promoteurs du cancer (étude TAMINO du 6-11-1998 réalisée à la demande du CRIIREM -FR/PR/362/362232) sera dépassée jusqu'à 750m d'exposition atteindra alors 4,6V/m à 100m et 1 V/m à 500m. Le potentiel est encouru par les habitants vivant dans les habitations proches des antennes relais.

de 3 V/m cité dans le Décret français n°2006-1278 du 10 février 2006 relatif aux Normes NF-EN 61000 protégeant le matériel électronique, dispositif médical implanté, sera respecté et les bâtiments situés à moins de 150 m des antennes relais.



Impact sur la faune : cas des chauves-souris

Le pylône Free Mobile de 30 mètres de haut qui doit accueillir dans un premier temps 3 antennes et 2 paraboles va être implanté à quelques centaines de mètres d'un site naturel remarquable



Outre l'aspect esthétique catastrophique, est-ce que l'on s'est préoccupé de savoir si les ondes émises n'auront pas d'incidence sur la population et sur la faune sauvage ?

Faut-il rappeler que la commune abrite des colonies de chauves-souris dont certaines très rares et protégées au niveau européen ?

Ces animaux risquent d'être perturbés par les ondes émises de cette antenne délirante.



⇒ **Prévenir LPO et association de protection des chauves-souris.**

Impact sur :
Immobilier

Dépréciation immobilière (1)

Un pylône de 30 M de hauteur c'est la hauteur d'un **immeuble de 10 étages**.



C'est environ **2 fois la hauteur** d'un des **arbres** constituant souvent notre environnement proche.

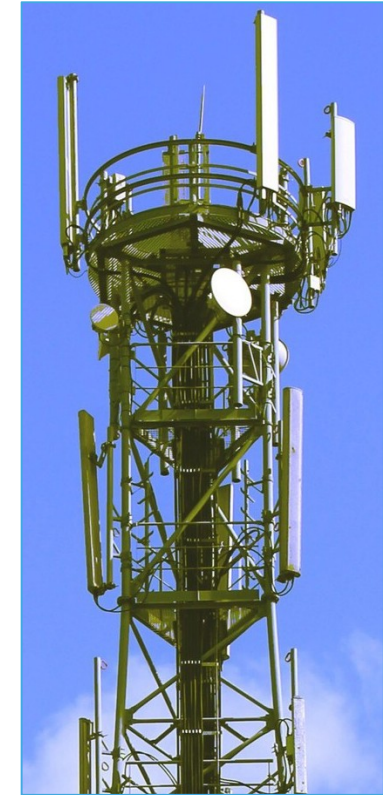
Un pylône de 30 mètres qui va supporter des **éléments de 2,70mètres** c'est un préjudice esthétique résultant d'une **présence visuelle négative** permanente qui va se traduire par une **diminution de la valeur des biens** que nous possédons et peut être par l'impossibilité de revente.

Dépréciation immobilière (2)

Ce préjudice se surajoutant au **risque potentiel pour notre santé**, car rappelons que rien n'est prouvé d'un non risque en ce domaine, **qui va choisir un tel environnement** pour concrétiser un projet d'acquisition ?

Un treillis peint en Kaki saura t-il séduire un acheteur potentiel ?

Plusieurs experts de **LAFORÊT IMMOBILIER**, de **CHEVREUSE IMMOBILIER** et **DEMEURES ET CHATEAUX DE FRANCE** ont attesté qu'un bien immobilier situé à proximité d'une antenne perdait de **20 à 50% de sa valeur.**



Procédures administratives :

Quel recours ?

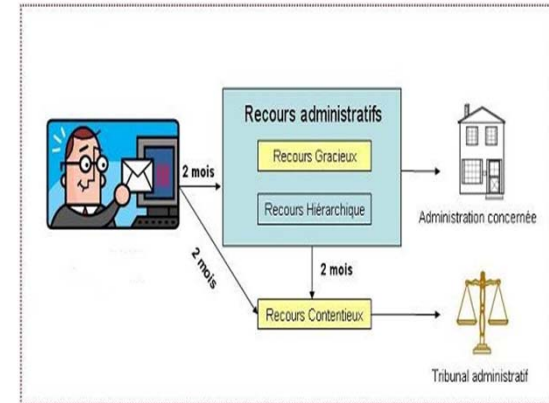
Recours gracieux (1)

- Autorisation de défrichage => obligatoire et autorisation d'émettre par l'ANFR
- Etude d'impact environnemental et sur la santé publique.
- Niveau futur d'exposition aux ondes : obstacles et perturbations électromagnétiques 4 G, 4G+, 5G...
- Servitudes annexées PLU : étude d'impact de zone protégée.
- Réticence dolosive sur le contrat : l'opérateur doit engager par écrit sa responsabilité lors de la rédaction de son contrat avec le propriétaire du terrain sur les risques potentiels de son antenne relais; en cas de refus, son contrat est frappé de dissimulations délibérées et donc nul !

Recours gracieux (2)

- **Dépréciation immobilière** : jusqu'à 1 km de l'implantation d'une antenne relais, votre bien perd **30% à 50% de sa valeur**

⇒ Trouble manifeste et illicite de voisinage que le Maire ne peut cautionner



- **Risque sanitaire** : le risque sanitaire, principe de précaution :

⇒ Trouble manifeste et illicite de voisinage que le Maire ne peut cautionner

- **Nuisance visuelle**

⇒ Trouble manifeste et illicite de voisinage que le Maire ne peut cautionner

Sur simple demande de votre part via la feuille d'émargement se trouvant en fond de salle, nous vous transmettrons un courrier type pour un recours gracieux.

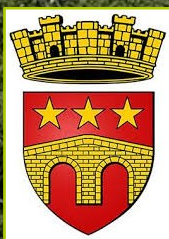
Amis Sillanais, maintenant c'est à vous de décider !



Merci à toutes et à tous pour votre attention

Réunion publique du jeudi 22 août 2019

Objet : Antenne Free Mobile et troubles excessifs de voisinage



MERCI A VOUS !

A l'initiative des cosignataires Sillanais ayant alerté l'équipe municipale